



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

**1151 - Compétence départementale directe
d'organisation du transport scolaire**

**Acquisition d'un minicar pour la régie communale
de transport scolaire de DRACHENBRONN-
BIRLENBACH - Conventions d'organisation
et de financement de lignes scolaires**

Rapport n° CP/2011/586

Service gestionnaire :

Service des déplacements, transports et grands équipements

Résumé :

D'une part, dans le cadre de sa régie, la commune de Drachenbronn-Birlenbach souhaite acquérir un nouveau véhicule, afin de remplacer le minicar actuel. En effet, il s'agit d'un véhicule mis en circulation en 1997, dont les réparations successives s'avèrent onéreuses.

D'autre part, ce rapport a pour objet d'autoriser le renouvellement de la convention financière avec la commune de Wolxheim concernant la ligne scolaire n° 11 et d'autoriser la signature d'une convention de délégation d'organisation d'une ligne scolaire avec les communes de Bolsenheim et Uttenheim.

1. Acquisition d'un minicar par la commune de Drachenbronn-Birlenbach pour maintenir le transport scolaire en régie communale

Lors de sa séance du 19 février 2011, la commune de Drachenbronn-Birlenbach a décidé de maintenir le transport scolaire en régie communale, pour les enfants originaires de ces communes et scolarisés dans les écoles de Drachenbronn et Birlenbach. Dans le cadre de ce maintien, la commune s'est également prononcée en faveur de l'acquisition d'un nouveau véhicule en remplacement de l'actuel, âgé de 14 ans, et qui nécessite un entretien de plus en plus coûteux.

Après consultation, le choix de la commune s'est porté sur le véhicule le moins cher, à savoir un Mercedes Vario Scolaire de 32 places pour un montant de 104 000 € HT. Conformément à la délibération du Conseil Général en date du 25 juin 1984, le Département financera l'acquisition de ce véhicule à hauteur de 50 %, déduction faite du montant de la reprise, soit une aide maximale de 52 000 €.

2. Convention financière avec la commune de Wolxheim

En 2006, la commune de Wolxheim a souhaité mettre en place un service de transport scolaire dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal en organisant la ligne suivante :

LS 11 WOLXHEIM – AVOLSHEIM

Depuis 2006, la commune de Wolxheim (autorité organisatrice de second rang) finance à hauteur de 50 % le coût de la ligne scolaire n° 11, les 2 communes étant distantes de moins de 3 kilomètres.

La convention en cours arrivant à échéance, il convient de la renouveler pour un an, durée du marché conclu par le Département avec le transporteur, selon le projet joint.

3. Convention avec les communes de Bolsenheim et d'Uttenheim

Les communes de Bolsenheim et d'Uttenheim ont décidé de créer un RPI à la rentrée de septembre 2011, ce qui a été accepté fin juin par l'inspection académique.

Le Conseil Général étant l'autorité organisatrice des transports scolaires en dehors des périmètres urbains, au titre du Code des Transports, il convient d'établir une convention de délégation de compétence à ces communes, dans la mesure où la distance minimale entre les 2 écoles est inférieure à 3 km.

Il est donc proposé de signer une convention de délégation d'organisation d'un an, selon le projet joint.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
16671	204-20414-81	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- autorise le financement du minicar de la régie de Drachenbronn-Birlenbach à hauteur de 50 % ;

- approuve le projet de convention de délégation d'organisation de transport scolaire et de financement à hauteur de 50 % des frais liés au fonctionnement de la régie, valable pour 5 années scolaires, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2011 et autorise le président à signer la convention ;

- décide de renouveler la convention financière avec la commune de Wolxheim pour une durée supplémentaire d'un an et décide de conclure une convention d'un an avec les communes de Bolsenheim et Uttenheim pour l'organisation d'une ligne scolaire ;

- approuve les conventions, jointes en annexe, à intervenir à cet effet, entre le Département et les communes de Wolxheim d'une part et de Bolsenheim et Uttenheim d'autre part, et autorise son président à les signer.

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several overlapping loops and lines.

Guy-Dominique KENNEL